

# Guide pratique des déchèteries

Particuliers

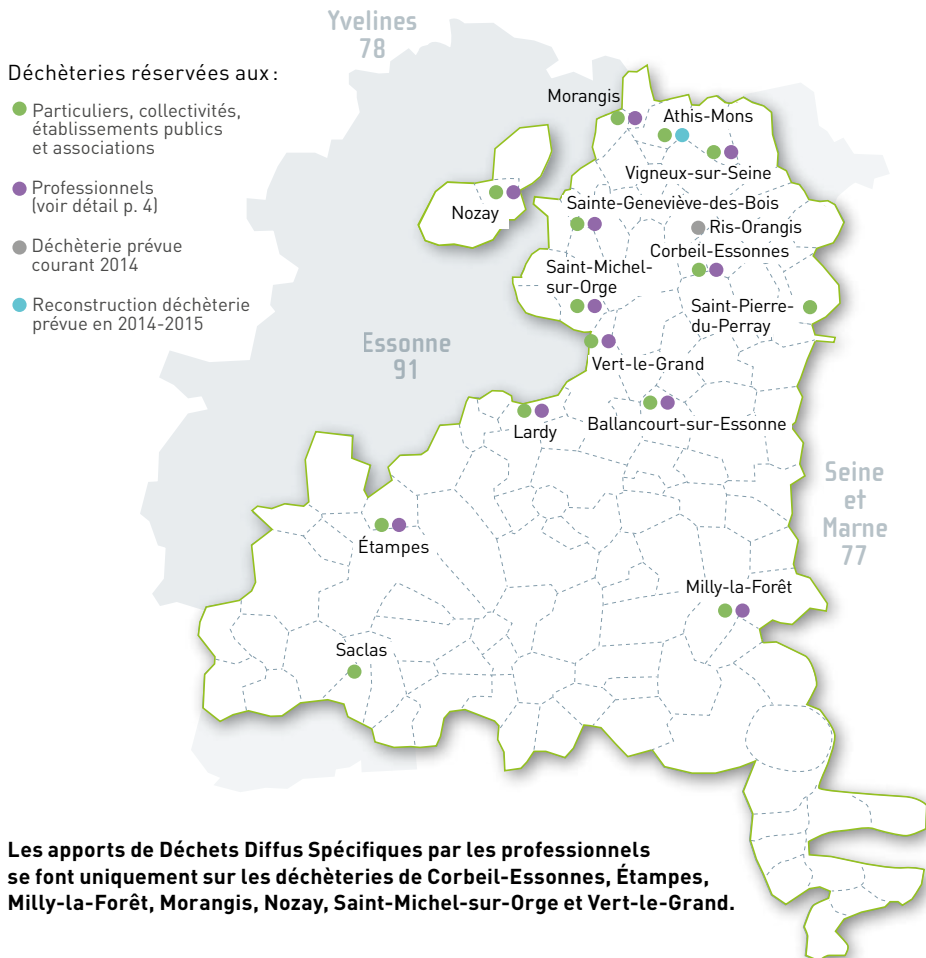


mieux trier, moins jeter



® ®  
Certification ISO 9001  
et ISO 14001

# Le Réseau déchèteries du SIREDOM



Les apports de Déchets Diffus Spécifiques par les professionnels se font uniquement sur les déchèteries de Corbeil-Essonnes, Étampes, Milly-la-Forêt, Morangis, Nozay, Saint-Michel-sur-Orge et Vert-le-Grand.

## Sommaire

Comment accéder aux déchèteries ?	3
Comment obtenir ou renouveler votre badge d'accès ?	4
Un Réseau de déchèteries pour les 130 communes du SIREDOM	5
Les déchets acceptés/refusés	6
Quel avenir pour vos déchets ?	8
Horaires des déchèteries du Réseau	9

# Comment accéder aux déchèteries?

## Vous êtes un particulier

Pour accéder au Réseau déchèteries, vous devez **impérativement être** :

- résident du territoire du syndicat ;
- muni d'un badge (1 par foyer).

Le badge donne un **libre accès** à l'ensemble des déchèteries du Réseau (hors déchèterie mobile).

*L'accès à la déchèterie mobile est réservé uniquement aux particuliers de la collectivité adhérente où stationnera la déchèterie.*

Attention, les dépôts sont limités pour les particuliers à 8 tonnes/an/ tous déchets confondus (2 seuils d'alerte : 6 et 7 tonnes).

## Vous êtes un professionnel\*

L'accès au Réseau déchèteries est **payant**.

Pour connaître les modalités d'attribution du badge d'accès, renseignez-vous auprès du SIREDOM.

## Un accès réglementé

Le Réseau déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents de déchèterie. Il est consultable auprès de l'agent de déchèterie et sur notre site [www.siredom.com](http://www.siredom.com)



\* Entreprises artisanales, commerciales, industrielles et agricoles de 10 salariés au plus, établissements publics, fondations, auto-entrepreneurs, services conventionnés, prestataires de services à la personne, associations (non prise en charge par la commune).

# Comment obtenir ou renouveler votre badge d'accès ?

Le SIREDOM modernise le fonctionnement et le dispositif de contrôle d'accès au Réseau déchèteries\*. Ce changement nécessite un renouvellement des badges d'accès.

## Où s'adresser :

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités d'attribution du badge d'accès.

## Coût du dépôt :

**Gratuit**, pris en charge par votre collectivité dans la limite de 8 tonnes d'apports par an tous déchets confondus (1 badge par foyer / 10 tonnes autorisées jusqu'au 30/06/14).



## Pièces à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- une carte d'identité ;
- votre ancien badge (uniquement dans le cas d'un renouvellement).

Pour les **communes non adhérentes au SIREDOM** mais qui **ont passé une convention d'accès aux déchèteries** avec le Syndicat, les conditions d'obtention du badge sont identiques.

\* plus d'information : [www.siredom.com](http://www.siredom.com)

# Un Réseau de déchèteries pour les 130 communes du SIREDOM

Afin de favoriser le traitement et la valorisation de différents flux de déchets dits occasionnels, le SIREDOM a développé un maillage de déchèteries très important sur son territoire, facilitant l'apport par les utilisateurs.

## Un Réseau pour tous :

- toutes les déchèteries accueillent en libre accès les particuliers des communes du SIREDOM, dans la limite de 8 tonnes d'apports par an tous déchets confondus (1 badge par foyer/ 10 tonnes autorisées jusqu'au 30/06/14) ;
- 11 d'entre elles sont ouvertes aux professionnels (accès payant).

## Un service de proximité :

- 1 déchèterie à moins de 15 minutes de chez vous ;
- 1 déchèterie mobile pour desservir les collectivités des zones rurales non équipées ou nécessitant une plus grande capacité d'accueil ;
- de larges plages horaires d'ouverture et des équipements permettant à chacun de trouver un lieu où déposer les déchets encombrants ou toxiques tout en protégeant et respectant l'environnement.

Ce réseau est essentiel pour le traitement et la valorisation de nombreuses catégories de déchets.

### 10 années de Réseau !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le SIREDOM a repris la gestion des déchèteries départementales et communales de son territoire.  
C'est **65 000 tonnes de déchets valorisés** pour 100 000 tonnes apportées sur une année.



# Les déchets acceptés

## Bennes

- métaux
- gravats
- déchets végétaux
- cartons
- tout venant enfouissable
- tout venant valorisable
- meubles (mise en place progressive de la filière sur l'ensemble du Réseau)



## Local DEEE \* Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

- gros électroménager
- écrans
- informatique, téléphonie, jouets, bricolage...
- lampes (tubes fluorescents, lampes basse consommation, leds...)



## Local DDS Déchets Diffus Spécifiques

- piles, batteries
- consommables informatiques
- solvants
- peintures et vernis
- colles et graisses
- acides et bases
- aérosols toxiques
- produits phytosanitaires
- bidons
- huiles minérales
- chlorates, nitrates
- radiographies
- produits non-identifiés



## Containers

- verre
- papiers
- emballages
- huiles de vidange
- textiles



## Autres déchets

- pneus véhicules légers non-jantés (limité à 4 pneus/mois pour les particuliers et 20/mois pour les services techniques des collectivités)
- plâtre



Mise à disposition de compost gratuit à raison de deux sacs par dépôts.

\* Les DEEE des administrations publiques et des professionnels ne sont pas acceptés dans les déchèteries (hors lampes).



## CONSEILS

- **Pré-triez vos déchets avant de venir en déchèterie, vous gagnerez du temps, l'attente sera moins longue et la circulation plus fluide.**
- **Chaque déchet doit être déposé selon sa nature dans le contenant approprié.**
- **Aucun déchet ne devra être vidé avec des sacs (hors laine de verre).**
- **En cas de doute, demandez à l'agent de déchèterie.**

## Déchets refusés

- ordures ménagères
- déchets de centres médicaux ou d'activités de soins
- déchets anatomiques ou infectieux, cadavres d'animaux
- carburants liquides
- pneus jantés ou lacérés
- pneus poids lourds ou agricoles, motos, vélos
- moteurs tous véhicules
- amiante et déchets amiantés
- produits radioactifs
- DEEE des collectivités et des professionnels (hors lampes)

## Réemploi dans les déchèteries du SIREDOM

Engagé dans le soutien et l'accompagnement du développement des recycleries sur son territoire, le SIREDOM met à disposition sur certaines déchèteries des bennes dédiées aux dépôts d'objets usagés qui, remis en état, peuvent encore servir.

Ces objets seront récupérés et valorisés par les recycleries pour être revendus à moindre coût. Cette démarche concourt au fonctionnement d'une activité favorisant la prévention et le recyclage des déchets, l'économie locale et l'insertion sociale : un véritable coup de pouce au développement durable !

**Les recycleries partenaires :** du Gâtinais, Les Portes de l'Essonne, l'Effet Colobri et La Fabrique à Neuf.

Renseignements : 01 69 74 23 50 ou [www.siredom.com](http://www.siredom.com)

## DASRI

Pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), contacter la DDASS de l'Essonne au 01 69 36 71 71 ou le SIREDOM au 01 69 74 23 50.

## Auto, moto

Pensez aux casses agréées qui sauront trouver des solutions et des filières pour la dépollution et le recyclage des Véhicules Hors d'Usage.

## Amiante

Renseignez-vous auprès du SIREDOM au 01 69 74 23 50 qui vous donnera les coordonnées des filières de reprise de l'amiante.

## Pneus lacérés, agricoles, jantés

Pour les pneus non-conformes à la filière ALIAPUR : renseignez-vous auprès du SIREDOM au 01 69 74 23 50.

# Quel avenir pour vos déchets ?

- **Les ferrailles** sont refondues en aciérie et ressortent sous forme de lingots. Les métaux non-ferreux séparés par type de métal sont fondus et coulés en lingots. Ils permettront la fabrication de **nouveaux alliages**.
- **Les pneus** sont transformés en **poudre de caoutchouc** et incorporés dans le bitume ou servent à fabriquer des revêtements.
- **Les déchets végétaux** sont envoyés sur les plates-formes de compostage localisées en Essonne. Ils sont broyés, retournés, aérés, arrosés et se transforment en **compost**.
- **Les matériaux inertes recyclables** comme les bétons de démolition, sont broyés et leurs composants (ferrailles, granulats) sont séparés. Ils sont ensuite réutilisés comme **matériaux de sous-couche routières**.
- **Les déchets diffus spécifiques** (piles, batteries, peintures, désherbants...), bouteilles de gaz et extincteurs sont traités sans risque pour l'environnement dans les filières d'élimination spécialisées.
- **Les produits électriques ou électroniques** en fin de vie (téléviseurs, réfrigérateurs, plaques électriques de cuisson...) sont envoyés vers les filières spécialisées pour être démontés, remis en état ou recyclés en **nouveaux matériaux** (acier, aluminium, inox, cuivre, verre, plastique...).
- **Les huiles usagées** sont traitées et purifiées dans des installations de régénération afin de servir à de **nouveaux lubrifiants**.
- **Le verre** concassé, re-trié et broyé en calcin est utilisé pour fabriquer de **nouveaux contenants**.
- **Tous les papiers recyclables** redeviennent après pulpage et désencrage de la **nouvelle pâte à papier**.
- **Les textiles** en bon état sont récupérés et réemployés, transformés en chiffons pour l'industrie ou en **matériaux d'isolation**.
- **Les meubles** (mise en place progressive sur l'ensemble du Réseau) sont broyés puis **recyclés par matière** (bois, plastique, ferraille).
- **Le plâtre** est recyclé pour recréer des **produits à base de plâtre** (BA 13, sac de plâtre...).
- **Le tout venant valorisable** est incinéré pour produire de la chaleur en chauffage urbain et de l'électricité. Les produits issus de l'incinération sont utilisés en **sous-couches routières** (mâchefers).



# Horaires des déchèteries du Réseau

## Athis-Mons

01 60 48 28 16

37 quai de l'Industrie

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

Fermeture : **mardi et jeudi**

## Ballancourt-sur-Essonne

01 69 23 34 63

Lieu-dit La Vallée

Du lundi au samedi

**9h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

## Corbeil-Essonnes

01 60 88 91 63

14 rue Emile Zola

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

## Étampes

01 64 94 79 81

15-17 rue de la Butte de Cordières

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

Fermeture : **jeudi**

## Lardy

01 60 82 78 63

Rue Jacques Cartier

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Jours fériés

**9h-12h**

Fermeture : **mardi, jeudi et dimanche**

## Milly-la-Forêt

01 64 98 94 66

ZI Le Chênet

Du lundi au samedi

**9h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

## Morangis

01 69 09 57 18

Voie du Cheminet

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

## Nozay

01 69 63 81 10

RD 59 - Chemin des Boeufs

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

Fermeture : **mardi et jeudi**

## Saclas

01 60 80 15 27

Rue de la Gare

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

Fermeture : **mardi et mercredi**

## Sainte-Geneviève-des-Bois

01 60 16 60 67

13 rue Paul Langevin

Du lundi au samedi

**9h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

## Saint-Michel-sur-Orge

01 60 16 01 66

Rue d'Alembert - Techniparc

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

## Saint-Pierre-du-Perray

01 60 75 98 40

Route du Golf

Du lundi au samedi

**9h-12h et 13h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

Fermeture : **mardi**

## Vert-le-Grand

01 64 56 56 59

Route de Braseux

Du lundi au samedi

**9h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

## Vigneux-sur-Seine

01 69 40 55 12

Chemin Port Courcel

Du lundi au samedi

**9h-18h**

Dimanche et jours fériés

**9h-12h**

## Horaires d'hiver du 15/10 au 31/03

Les déchèteries  
ferment à **17h**.

Fermeture les 25 décembre,  
1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.

Après la fermeture du site, l'agent de déchèterie doit s'occuper du nettoyage et de la mise en sécurité des lieux. Aussi, en cas d'apports importants, nous vous recommandons de venir déposer vos déchets au minimum 15 minutes avant la fermeture.

# Qu'est-ce que le SIREDOM ?

Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères, regroupe 130 communes soit près de 750 000 habitants d'Essonne et de Seine-et-Marne.

Ses missions :

- traiter et valoriser les déchets : recyclage, compostage, production d'énergie...
- aider les collectivités du syndicat à mettre en place la collecte sélective et les accompagner pour en assurer le suivi ;
- sensibiliser aux questions de prévention et réduction des déchets, promouvoir des opérations de prévention et accompagner les collectivités dans leur mise en place et suivi ;
- produire des outils pour informer, sensibiliser et conseiller le grand public sur les gestes simples de prévention, réduction et tri des déchets.

Afin de recycler et transformer les déchets en nouvelles ressources, le SIREDOM cherche à valoriser le plus possible les déchets apportés sur son Réseau de déchèteries en organisant le tri et en choisissant des filières de traitement maximisant le réemploi, le recyclage ou la valorisation énergétique.

Le SIREDOM mène l'ensemble de ses actions dans le souci permanent de répondre aux orientations et objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement qui sont, entre autres, d'augmenter les taux de valorisation des déchets et de réduire la quantité de déchets produits de 7 % d'ici 2015.

## Information :

### Réseau déchèteries :

 N° Indigo 0 820 62 91 91

[contact@siredom.com](mailto:contact@siredom.com)

## SIREDOM

5 rue Gustave Eiffel - ZI - 91420 MORANGIS

Tél. 01 69 74 23 50 - Fax 01 69 09 03 59

[contact@siredom.com](mailto:contact@siredom.com) - [www.siredom.com](http://www.siredom.com)

  
Certification ISO 9001  
et ISO 14001

